



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 juin 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 6332<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,  
le vendredi 4 juin 2010, à 11 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 4 juin 2010, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6332<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des effectifs de police et des officiers de liaison à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

Le Conseil et les pays fournisseurs d'effectifs de police et d'officiers de liaison ont entendu des exposés présentés, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et M. Ata Yenigun, de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Khare et les représentants des pays participants ont eu un échange de vues. »

---

